

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS COMMUNAUTE DE COMMUNES PLAINE LIMAGNE

Nombre de membres	
Effectif légal	Présents ou représentés
38	38 dont 4 pouvoirs

Date de convocation : **06 septembre 2017**Date d'affichage : **06 septembre 2017**

SEANCE DU 12 SEPTEMBRE 2017

L'an deux mille dix-sept, le douze du mois de septembre, à dix-huit heures trente, le conseil de la Communauté de communes Plaine Limagne s'est réuni en séance publique à la salle polyvalente d'Artonne.

Etaient présents : Stéphane BARDIN, Gisèle BOISSIER, Gilles BOURDIER, Josette BREYSSE, Roland BUFFET, Marc CARRIAS, Stéphane CHABANON, Christelle CHAMPOMIER, Luc CHAPUT, Didier CHASSAIN, Sandrine COUTURAT, Claude DENIER (suppléant de Jean-Claude PAPUT), Bernard FERRIERE, Fabienne GASTON, Éric GOLD, Jean-Marie GRENET, Bertrand HANOTEAU, Robert IMBAUD, Catherine IRLES (suppléante de Christian DESSAPTLAROSE), Colette JOURDAN, Pascal LABBE, Roland LAPLACE, Philippe LE PONT, Pierre LYAN, Michel MACHEBOEUF, Gilles MAS, Jean-Jacques MATHILLON, Jean-Claude MOLINIER, David MOURNET, François-Xavier PERRAUD, Yves RAILLERE, Claude RAYNAUD, Pascal ROUGIER, Guy TIXIER.

Absent ayant donné un pouvoir :

Yolande BURETTE a donné pouvoir à David MOURNET
Jeanne DEBITON a donné pouvoir à Christelle CHAMPOMIER
André DEMAY a donné pouvoir à Luc CHAPUT
Roland GENESTIER a donné pouvoir à Éric GOLD

Secrétaire de séance : M. Jean-Claude MOLINIER

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.

Délibération n°2017- 158: ALSH AUBIAT ET AIGUEPERSE - ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE

Rapporteur : Éric GOLD

Les accueils de loisirs font appel, pendant les vacances, à du personnel technique qui assure l'entretien des locaux et le service de cantine :

- ALSH d'Aubiat : 2h30 / jour sur 5 jours, soit un contrat de 12h30.

Concernant l'accueil de loisirs d'Aigueperse, la commune d'Aigueperse n'est plus en mesure d'assurer la convention signée. Le ménage de l'accueil doit donc être réalisé en interne. Il est proposé d'ouvrir :

- un poste en ATA, du 20 octobre au 31 décembre 2017, à raison de 3 heures hebdomadaires en période scolaire,
- un poste de 29h du 18 au 31 octobre à raison de 3 h par jour en période de vacances scolaires auxquelles s'ajouteront 14h de grand ménage.

→ **Le Conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés,**

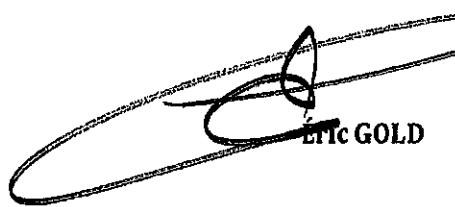
décide :

- de créer les deux postes dans les conditions indiquées ci-dessus ;
- d'inscrire les crédits correspondants au budget de la collectivité.

Délibéré les an, mois et jour ci-dessus.
Au Registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme

Le Président,

Certifiée exécutoire
A Aigueperse, le 19/09/2017
Le Président,


ERIC GOLD

